

**Pôle des affaires juridiques et institutionnelles**  
**paji@u-bourgogne.fr**

**Le Président de l'Université de Bourgogne,**

- **Vu le Code de l'Éducation ;**
- **Vu les statuts de l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) ;**
- **Vu la proposition du conseil de gestion de l'IREM en date du 14 décembre 2023**

**- ARRETE -**

**Article 1**

Monsieur Frédéric METIN, Professeur Certifié Hors Classe (PRCE HC) de Mathématiques, est reconduit dans ses fonctions de Directeur de l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) jusqu'au 31 décembre 2024.

**Article 2**

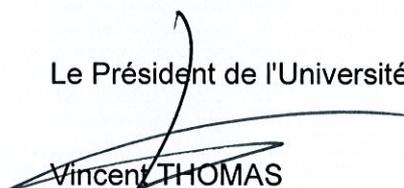
Monsieur Patrick TARDIVEL, Maître de Conférences, est nommé Directeur adjoint de l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Article 3**

Le Directeur Général des Services de l'Université de Bourgogne et le Responsable Administratif de l'UFR Sciences et Techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis à la Rectrice, Chancelière de l'Université.

Fait à Dijon, le 27 juin 2024,

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

**Copie à :**

*Monsieur Frédéric METIN, Directeur de l'IREM*  
*Monsieur Patrick TARDIVEL, Directeur adjoint de l'IREM*  
*M. Luc IMHOFF, Directeur de l'UFR Sciences et Techniques*  
*M. Hatim LAGRIMI, Responsable Administratif de l'UFR Sciences et Techniques*  
*Direction Général des Services*  
*Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)*  
*Agence comptable / Pôle Finances*  
*Pôle RH (SPE – BIATSS)*  
*Rectorat*  
*Publication sur le site internet de l'université de Bourgogne*